

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation :
18/08/2025

Membres :

En exercice **18**

Présents : **14**

Votants : **16**

Date d'affichage :
26/08/2025

Date de publication :
26/08/2025

Le 25 août 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Aurélia FOURNIER par Jean Georges CLAIR et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON

Absents : Daniel BORDES et Carine LASSOUANE

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-61

OBJET : Convention relative aux conditions générales de co-organisation du 26ème festival Méli-Mélo
du 27 janvier au 06 février 2026

Depuis plus de 20 ans, le festival Méli-Mélo offre une large programmation de spectacles de marionnettes.

Né à Canéjan, le festival Méli-Mélo propose 10 jours de spectacles, ateliers et interventions dans les écoles, les médiathèques et les crèches. Il est organisé en collaboration avec la ville de Cestas et la Communauté de Communes de Montesquieu qui apporte un soutien financier et accueille des spectacles sur son territoire.

Le mercredi 28 janvier 2026 à 14h30 et 18h30, la commune de Cabanac-et-Villagrains accueillera le spectacle « Les histoires de poche de Molly Biquette » de la compagnie Drolatic Industry. Dans le cadre de cette organisation, une convention financière est proposée entre la ville de Canéjan et la commune de Cabanac-et-Villagrains.

Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (SACEM, SACD et autres taxes) du spectacle « Les histoires de poche de Molly Biquette » de la compagnie Drolatic Industry seront réglées par la ville de Canéjan. Les dépenses sont estimées à 864,50 €. La ville de Canéjan facturera à la commune la différence entre les dépenses engagées pour l'accueil de ce spectacle et les recettes encaissées par Canéjan.

La Communauté de Communes de Montesquieu prendra en charge les frais de la séance ALSH organisée le 28 janvier 2026 à 14h30 ainsi que les frais de transport et de défraiements (hébergements et repas) liés à l'accueil des 2 représentations du spectacle.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette convention relative aux conditions générales de co-organisation du 26ème festival Méli – Mélo du 27 janvier au 06 février 2026 et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

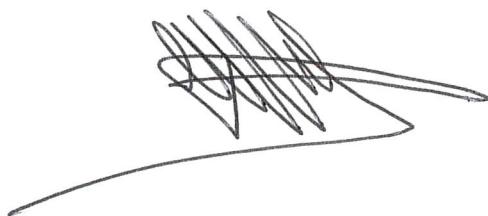
En mairie, le 25 août 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY

CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS GENERALES du 26ème Festival MELI-MELO (du 27 janvier au 6 février 2026)

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250825-2025_61-DE

Entre :

LA VILLE DE CANEJAN

N° Siret : 213 300 908 000 18

N° Licence entrepreneur de spectacles : 1-LR-20-002192 et 3-LR-20-002194

Adresse : Centre Simone Signoret – Allée de Poggio Mirteto – 33610 CANEJAN

Téléphone : 05.56.89.38.93 – Mail : signoret@canejan.fr

Représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU agissant en qualité de Mairie de Canéjan

Appelée, L'Organisateur

Et :

LA VILLE DE CABANAC & VILLAGRAINS

N° Siret : 213 300 775 00011

Adresse : 1, place du Général Doyen - 33650 CABANAC & VILLAGRAINS

Téléphone : 05.56.68.72.13

Mail : gabriel.beugin@cabanac-villagrains.fr

Représentée par Monsieur Jean Georges CLAIR agissant en qualité de Maire de Cabanac-et-Villagrains

Appelé, L'Organisateur délégué

Et :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE

N° Siret : 243 301 165 00011

Adresse : 2, avenue du Baron Haussmann – 33610 CESTAS

Téléphone : 05 56 78 13 00

Représentée par Monsieur Pierre DUCOUT agissant en qualité de Président

Appelé, Le Mandataire de la billetterie Canéjan/Cestas

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Les conditions générales ci-après définies ont pour objet de préciser les modalités pratiques et financières de mise en œuvre d'une représentation du spectacle « **Les histoires de poche de Molly Biquette** » de la compagnie Drolatic Industry **le Mercredi 28 janvier 2026** à 18h30 à Cabanac-et-Villagrains.(dès 3/4 ans)

(lieu Salle des fêtes de Cabanac – **Place du Général Doyen**)

La Communauté de Communes de Jalle Eau Bourde, par l'intermédiaire de la Régie de recettes spectacles Canéjan/Cestas assure au nom et pour le compte de l'organisateur délégué, en qualité de mandataire l'édition et la vente de billets.

Le mandataire, par l'intermédiaire de la Régie de recettes spectacles Canéjan/Cestas, verse le produit de la recette encaissée auprès de la trésorerie de Castres-Gironde, qui, sur présentation d'un certificat administratif établit par la régie de recettes spectacles Canéjan/Cestas, procède au virement sur le compte de l'organisateur délégué avec le rib fournit par ses soins. (joindre le RIB 2026 si différent de 2025).

ARTICLE 1. PRINCIPE DE LA CO-ORGANISATION

Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (sacd et autres taxes) du spectacle « **Les histoires de poche de Molly Biquette** » de la compagnie Drolatic Industry ayant lieu à Cabanac seront réglées par la ville de Canéjan.

La ville de Cabanac-et-Villagrains attribuera 20 places à vendre au mandataire qui encaissera les recettes.

La ville de Cabanac-et-Villagrains s'occupera de sa billetterie (édition et vente encaissée) et directement la recette du nombre de places lui restant. (la jauge totale personnes maximum en séance familiale)

La rétrocession de places entre le mandataire et la ville de Cabanac-et-Villagrains sera en fonction des ventes.

La billetterie est proposée au tarif unique de 6 €. (pour adultes et enfants)

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250825-2025_61-DE



La ville de Canéjan facturera à la ville de Cabanac-et-Villagrains les dépenses engagées pour l'accueil du spectacle pré-cité.

Le montant des dépenses est estimé à **864,50 euros TTC**. (738,50 € TTC de cachet et 126,00 € de droits d'auteurs estimés)

La ville de Cabanac-et-Villagrains s'engage à prendre en charge un éventuel dépassement sur présentation de justificatifs.

La Communauté de Communes de Montesquieu prend en charge les frais de la séance Alsh organisée le mercredi 28 janvier 2026 à 14h30 ainsi que les frais de transport et de défraiements (hébergements et repas) liés à l'accueil des deux représentations du spectacle.

ARTICLE 2. PROCEDURES ADMINISTRATIVES

L'ORGANISATEUR :

- Signature et règlement du contrat du spectacle « **Les histoires de poche de Molly Biquette** » de la compagnie Drolatic Industry ayant lieu à Cabanac.
- Déclaration et règlement SACD/SACEM et/ou autres droits et de la taxe parafiscale le cas échéant.
- Tenue de l'état récapitulatif des recettes et des dépenses
- Rédaction d'un bilan qualitatif synthétique de l'ensemble de l'opération
- Facturation à l'organisateur délégué de la part lui incombeant.

L'ORGANISATEUR DELEGUE :

- Accueil du spectacle « **Les histoires de poche de Molly Biquette** » de la compagnie Drolatic Industry le mercredi 28 janvier 2026 à 14h30 et 18h30 à Cabanac-et-Villagrains dans les conditions définies sur la fiche technique de la compagnie et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.
- Encaissement de la billetterie (tarif unique 6 € pour les adultes et les enfants) correspondant au nombre de places lui restant à vendre et envoi de l'état détaillé avant le 3/02/2026 au Centre Simone Signoret pour la déclaration des Droits d'auteur **selon le modèle ci-dessous**.
- Rédaction d'un bilan qualitatif du spectacle
- Paiement des sommes dues à l'organisateur.

LE MANDATAIRE

- Encaissement de la billetterie selon le nombre de places attribué (tarif unique 6 € pour les adultes et les enfants)
- Établissement des procédures administratives auprès de la Trésorerie Castres-Gironde pour le versement de la recette encaissée

ARTICLE 3. REPARTITION DES COUTS ET DES RECETTES

3-1 COUTS

- . Coût technique : à la charge du lieu d'accueil
- . Assurances : à la charge du lieu d'accueil
- . Achat du spectacle et droits d'auteur : à la charge du lieu d'accueil

3-2 RECETTES

- . La jauge du spectacle « **Les histoires de poche de Molly Biquette** » de la compagnie Drolatic Industry est limitée à 120 personnes maximum en séance familiale
- . L'organisateur délégué attribuera 20 places à vendre au mandataire avec possibilité de rétrocession de l'une ou l'autre des parties.

. L'organisateur facturera à la ville de Cabanac-et-Villagrains les dépenses engagées pour l'accueil du spectacle pré-cité. La recette encaissée par la régie spectacle Canéjan d'un virement par le SGC Castres-Gironde

. Autres recettes (le cas échéant : repas, cafétéria, buvette ...) restent intégralement acquises au lieu d'accueil

Envoyé en préfecture le 27/08/2025
Recu en préfecture le 27/08/2025
Publié le
ID : 033-213300775-20250825-2025_61-DE

ARTICLE 4. TECHNIQUE

Fiche technique jointe à la convention - montage le mercredi 28 janvier au matin

Nom et contact de la personne responsable de la technique : Eric DARRIET – 06 10 52 07 99
Ce contact sera transmis à la compagnie

LE LIEU D'ACCUEIL :

- Effectuera les démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un ERP (établissement recevant du public)
- Assurera la mise en œuvre de la fiche technique du spectacle, sous sa responsabilité et à ses frais.

ARTICLE 5. BILLETTERIE – ACCUEIL DU PUBLIC et DES ARTISTES

Nom et contact de la personne responsable de la billetterie : Pascale SAUVIGNON 06.01.02.08.35
Numéro de téléphone à mentionner sur le programme du festival : réservations au 05.56.68.72.13

Nom et contact de la personne responsable de l'accueil des artistes : Gabriel BEUGIN
06.68.13.50.73

Billetterie :

L'organisateur délégué émet sa billetterie et en assure la vente. Le prix des places est de 6 € (tarif unique pour les adultes et les enfants)

L'organisateur délégué s'engage à respecter l'âge conseillé par la compagnie (à partir de 3/4 ans)

Accueil du public et des artistes : à la charge du lieu d'accueil. L'organisateur délégué s'engage à mettre à disposition du personnel ou un représentant communal sur toute la durée de présence des artistes, du montage au démontage.

Fait à Canéjan le 27 juin 2025

Pour la ville de Canéjan
M. Le Maire*
Bernard GARRIGOU

Pour la ville de Cabanac et Villagrains
M. Le Maire*
Jean Georges CLAIR

Pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde
M. Le Président*
Pierre DUCOUT

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Iu et approuvé »

LES HISTOIRES DE POCHE DE MOLLY BIQUETTE

Cie Drolatic Industry

Fiche technique_20/08/24

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250825-2025_61-DE



Espace de jeu

Ouverture : 3.50m minimum / Profondeur : 3.50m minimum / Hauteur : 2.50m minimum

En salle : merci de retirer chaises, tables, étagères,... (lorsque le spectacle a lieu en salle de motricité ou en bibliothèque) afin de libérer l'espace de jeu avant notre arrivée. Un fond noir ainsi qu'une occultation des portes et fenêtres ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés.

En extérieur : merci de trouver un endroit plat et sans nuisances sonores

Lumières et Son

Prévoir une arrivée électrique 16A

La Compagnie est autonome concernant la technique

Divers

Temps de montage : 1h

Temps de démontage : 30 min

Durée du spectacle : 25 min ou 3x8 min

Temps de mise entre 2 séances : 30-45 min

Jauge : 80 personnes (ou 3 classes) et jusqu'à 120 en séance tout public si présence d'un gradin

Prévoir une place de parking pour un VL (h=2m) à proximité du lieu de représentation.

En-cas léger en loge (eau, fruits, ... produits locaux appréciés)

SACEM : Titre original : MOLLY BIQUETTE - Compositeur : HERVIEUX Wenceslas

N° de programme : 30000133520 - Durée : 00:11:30

SACD : Titre : Les histoires de Molly Biquette - Auteur : Gilles Debenat et Maud Gérard

référence : 715363

Contacts

> Technique : Cédric Radin / 06.25.74.72.47 / zoccay@gmail.com

> Administration : Anaïs Blais / 06.69.00.23.07 / administration@drolaticindustry.fr

> Artistique : Gilles Debenat / 06.62.29.35.75 / gilles6312@gmail.com ou Maud GERARD / 06.10.77.02.51. / mauddrolatic@gmail.com

> Diffusion : Magali Gilbert / 07.87.59.12.86 / diffusion@drolaticindustry.fr

ETAT DES VENTES DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Représentation du mercredi 28 janvier 2026 à 18h30
 « Les histoires de poche de Molly Biquette » de la compagnie Drolatic Industry

	QUANTITE	TARIF	PRIX UNITAIRE	TOTAL
		invitation	0,00 €	
		Tarif unique	6,00 €	
TOTAL				

Merci de nous retourner l'état de vos ventes avant le 3 février 2026 à m.laugua@canejan.fr

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250825-2025_61-DE

S²LO